



## HONORAIRES DE TRANSACTION \*

(Valable à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2019)

<b><u>Prix nets Vendeur</u></b>	<b><u>Honoraires TTC</u> (en %)</b>
<b>Pour tout montant :</b>  - <b>Bien en copropriété</b> - <b>Projet foncier</b> (terrains, parcellisation, remembrement, promotion, construction)	<b>7 %</b>
<b>De 0 à 500 000 € ( inclus)</b>	<b>6 %</b>
<b>A partir de 500 000 € (non inclus)</b>	<b>5 %</b>

*(\*) Les honoraires seront calculés selon le barème ci-dessus et arrondis au millier d'euros inférieur à la charge de l'acquéreur.*

En cas de vente en état futur d'achèvement, le tarif est celui de la convention signée avec le promoteur ou tout intermédiaire.

**En cas d'achat par délégation d'une autre agence, ce sont les honoraires de l'agence qui détient le mandat de vente qui seront appliqués.**